



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

8 JUILLET 1987

PROPOSITION DE MOTION

RELATIVE A UN CONFLIT D'INTERETS
DEPOSEE PAR M. **LAGASSE** ET CONSORTS

PROPOSITION DE MOTION

RELATIVE A UN CONFLIT D'INTERETS

Le Conseil,

Considérant que la proposition de loi déposée le 5 juin 1987 par M. Victor Anciaux, que la Chambre des Représentants a prise en considération en sa séance du 18 juin 1987 (Doc. Chambre 971-1), a pour objet d'imposer des contraintes totalement injustifiées aux mandataires publics francophones des communes bruxelloises, c'est-à-dire de communes dont la population est, en moyenne, pour 90 p.c. de langue française,

Déclare que ladite proposition est de nature à léser gravement la Communauté française et demande en conséquence que la procédure législative soit suspendue en application de l'article 32 de la loi ordinaire de réformes institutionnelles du 9 août 1980.

A. LAGASSE.
Y. BIEFNOT.
A. DE DECKER.
J. DESMARETS.